

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	32	Suffrages exprimés :	45
Absents :	23	- dont POUR :	45
Absents AVEC pouvoir :	13	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir :	10	Nombre d'abstention(s) :	0

**Etaient présents :** M. DAUDET Gérard – Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	Mme NALLET Christine
Mme ANGELETTI Frédérique	Mme GIRARD Nicole	M. NOUVEAU Michel
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danielle	M. JUSTINESY Gérard	Mme PIERI Julia
Mme BASSANELLI Magali	M. KITAEFF Richard	Mme PONTET Annie
M. BOREL Félix	M. LIBERATO Fabrice	M. RIVET Jean-Philippe
M. CARLIER Roland	Mme LION-PESQUIES Christine	M. SEBBAH Didier
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MILESI Véronique	M. SINTES Patrick
M. DECHER Martine	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
M. BATOUX Philippe	ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à Mme BASSANELLI Magali
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
Mme CRESP Delphine	ayant donné pouvoir à M. KITAEFF Richard
M. DERRIVE Eric	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. GERAULT Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme ARAGONES Claire
M. PETTAVINO Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme ANGELETTI Frédérique
M. ROUSSET André	ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice

**Absents excusés :**

Mme JEAN Amélie  
 Mme MACK Marie-Thérèse  
 Mme MONFRIN Marie-Josée  
 M. VOURET Eric

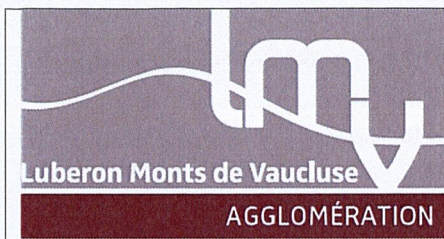
**Absents non-excusés :**

M. JUNIK Pascal  
 M. LE FAOU Michel  
 Mme MARIANI-RENOUX Séverine  
 Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse  
 Mme PALACIO Céline  
 M. PEYRARD Jean-Pierre  
 M. SELLES Jean-Michel

**Secrétaire de séance :**

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance





N° 2024-077

**ENVIRONNEMENT-DECHETS** – Renouvellement de la convention  
SEDEL ENERGIE avec le PNR du Luberon

- *Vu le Code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du 26 septembre 2019 relative à l’adhésion au programme SEDEL Energie + Eau pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2021 ;*
- *Vu la délibération du 9 décembre 2021 relative à l’approbation d’un avenant à la convention d’adhésion au programme SEDEL Eau portant la durée de la convention jusqu’au 30 juin 2024 ;*
- *Vu la délibération du comité syndical du Parc naturel régional du Luberon du 14 mars 2023 relative aux nouveaux tarifs d’adhésion au Service SEDEL Energie et SEDEL Energie et Eau ;*
- *Vu la convention d’adhésion au programme SEDEL Energie liant le Parc naturel régional du Luberon et LMV depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, et les avenants s’y rattachant ;*
- *Vu la délibération n° 2023-118 du 29 juin 2023 portant approbation de l’avenant à la convention SEDEL fixant les nouveaux tarifs d’adhésion au SEDEL Energie ;*
- *Vu le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé par délibération n° 2022-144 du 27 octobre 2022 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 14 mars 2024.*

Le PNR du Luberon a inscrit dans sa Charte la nécessité d’accompagner les collectivités adhérentes dans des programmes de réduction des consommations d’énergie et d’utilisation des énergies renouvelables.

Il propose depuis 2009 un service mutualisé destiné à aider les collectivités à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques (réduction de la consommation, planification d’opérations nouvelles) : le programme SEDEL ENERGIE.

Ce programme comprend la mise à disposition par le Parc, auprès des communes et EPCI adhérents, d’une équipe technique spécialisée dans l’amélioration de l’efficacité énergétique des bâtiments et de l’éclairage public. Les conseillers en énergie partagés mis à disposition des collectivités dans le cadre du programme SEDEL ont pour mission la mise en œuvre d’actions visant à réduire la consommation énergétique telles que :

- Suivre et optimiser les consommations d’énergie sur le patrimoine des collectivités locales ;
- Planifier et programmer les actions de maîtrise de l’énergie ;
- Agir sur la performance énergétique des bâtiments pour réduire les consommations ;
- Optimiser l’éclairage public et limiter la pollution lumineuse ;
- Favoriser le développement des énergies renouvelables ;
- Aider à élaborer les demandes de subvention en matière d’énergie.

LMV adhère au programme SEDEL du Parc Naturel Régional du Luberon depuis 2015 et a renouvelé son adhésion par délibérations et avenants successifs.

Au-delà des économies énergétiques et financières notables montrant la pertinence économique du dispositif, des bénéfices plus qualitatifs sont apparus au fil du temps : accompagnement technique des collectivités dans divers projets, sensibilisation et communication interne et externe, accès facilité aux aides financières et subventions, etc.

Le constat est aujourd’hui qu’un tel service mérite d’être poursuivi, d’autant que le contexte actuel de forte hausse des prix de l’énergie va imposer toujours plus de rigueur dans la gestion de l’énergie et des



fluides. De même, les choix techniques relatifs au patrimoine public, qu’il soit bâti ou d’éclairage extérieur, devront toujours plus s’appuyer sur une réflexion de sobriété énergétique.

Compte tenu de l’intérêt de continuer à bénéficier du service SEDEL ENERGIE qui s’inscrit pleinement dans les objectifs du PCAET approuvé en octobre 2022, il est proposé au conseil communautaire de poursuivre l’adhésion au programme SEDEL ENERGIE du PNR du Luberon pour un coût annuel de 12 000 €.

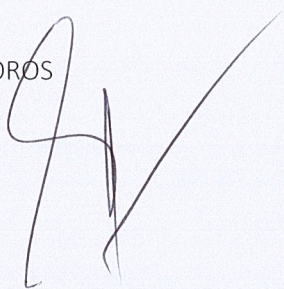
Le Conseil Communautaire,  
Oùï le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la prolongation de l’adhésion au programme SEDEL ENERGIE du PNR du Luberon du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 avril 2028 pour un coût annuel de 12 000 € ;
- **APPROUVE** le projet de convention d’adhésion EPCI au programme SEDEL ENERGIE du PNR du Luberon joint en annexe à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Cavaillon, le 3 avril 2024

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Pour le Président empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Patrick SINTES





